



La rentrée en histoire & géographie...

publié le 11/09/2012

Programmes, validation des compétences et nouveau Brevet

Sommaire :

- De "nouveaux" programmes :
- L'importance croissante de l'évaluation par compétence
- De nouvelles modalités d'évaluation pour le Diplôme national du Brevet

● De "nouveaux" programmes :

Cette "nouveau" est toute relative puisqu'elle est amorcée depuis la rentrée 2009 pour les classes de 6ème. Il ne s'agit pas ici de décortiquer de manière plus ou moins critique ces programmes, mais plus d'en redonner l'esprit. L'Histoire et la géographie faisant partie des enseignements obligatoires du primaire, les programmes de collège qui y font suite sont là pour à la fois consolider l'acquisition de repères (dates, localisations), et méthodes d'analyse. **Il ne s'agit pas de tout étudier mais plutôt d'aborder chaque thème au travers d'"étude de cas précis"**, pris à certaines époques ou dans certains lieux ; c'est sans doute en géographie que les changements sont les plus notables avec par exemple l'étude de la notion de "développement durable" en 5ème ou de "mondialisation" en 4ème

● L'importance croissante de l'évaluation par compétence

Le **"Socle Commun des connaissances et compétences"** implique particulièrement l'histoire-géographie autour des compétences 5 ("culture humaniste") et 6 ("compétences sociales et civiques"), sans parler des (autres) savoir-faire (lire, écrire, compétence informatique...) ou savoir-être.

- C'est pourquoi des "évaluations-bilan" de forme très variées, portant sur des thèmes d'étude large ont pour but de vérifier que chaque élève est capable de sélectionner des connaissances, des méthodes d'analyse qui lui permettent de répondre sur un thème donné
- Une attention particulière est apportée aux repères chronologiques et spatiaux fondamentaux ; un retour sur ces repères étudiés les années précédentes sera systématisé (rappels oraux, évaluations pour stimuler les révisions)
- D'autre part, à partir de la 5ème, divers dispositifs de remédiation doivent permettre aux élèves en difficulté de consolider l'acquisition de savoir-faire ou connaissances plus complexes (notions générales)

● De nouvelles modalités d'évaluation pour le Diplôme national du Brevet

Les épreuves du Diplôme National du Brevet ont récemment évolué pour prendre en compte et compléter cette évaluation du "Socle commun"

○ L'Histoire des Arts :

Depuis deux ans, une épreuve orale d'"Histoire des arts" est intégrée aux épreuves du Brevet ; il s'agit d'évaluer la culture générale, la curiosité des élèves et leurs capacité d'observation et de réflexion dans le domaine artistique ; il est d'ailleurs à noter que les Itinéraires De Découverte proposés en 4ème facilitent l'acquisition de ce type de compétence

○ Une épreuve écrite réaménagée

L'épreuve d'histoire/géographie/éducation civique a été réaménagée pour justement couvrir plus précisément tous

les champs de compétences liés à ces disciplines. Plus de sujet unique, plus de choix entre histoire et géographie mais il y aura désormais une **série de question de thématiques et d'exigences diverses**, l'épreuve se partageant équitablement entre les trois disciplines :

- Des questions de connaissances pures et simples (« Repères »)
- Une étude de document guidée par des questions ou des consignes
- Des questions de restitution et d'explication sur des événements, des phénomènes, des notions..., certaines pouvant aboutir à une réponse rédigée plus développée et argumentée

Bref, de multiples changements qui peuvent sembler déstabilisants mais qui répondent tous au même objectif

- **continuer à donner aux élèves à la fois des connaissances en histoire géographie, mais aussi une curiosité et un esprit critique pour en faire des citoyens attentifs et ouverts sur le monde et ses évolutions**
- **consolider l'apprentissage de savoirs ou savoir-faire considérés comme fondamentaux, et ce pour tous les élèves**



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.